



**AJUNTAMENT DE VALÈNCIA**

CONSELL LOCAL D'IMMIGRACIÓ  
I INTERCULTURALITAT

**“Votre voix  
est essentielle,  
CET ESPACE EST LE VÔTRE.**

**REJOIGNEZ-NOUS!**

Venez et participons ensemble



# CLII

CONSEIL LOCAL DE  
L'IMMIGRATION ET DE  
L'INTERCULTURALITÉ  
de la mairie de Valence

**Qu'est-ce  
que  
le CLII  
de la mairie de  
Valence?**

Le Conseil local de l'immigration et de l'interculturalité, ci-après **CLII**, est un organisme de participation en matière d'immigration et d'interculturalité. Ses membres, regroupés soit au sein de l'assemblée du CLII, soit au sein de sa Commission permanente ou de ses groupes de travail, ont pour vocation de :

- Représenter la population immigrée de la ville de Valence.
- Répondre aux demandes et conseiller la mairie de Valence par l'intermédiaire du Département de la coopération au développement et à la migration sur les questions de l'immigration.

Il intervient dans le cadre territorial et des compétences de la mairie de Valence.

## Comment intégrer le CLII?

Les associations qui souhaitent adhérer au CLII doivent présenter leur demande par écrit, via le bureau électronique de la mairie de Valence, et fournir les documents requis.

**Demande en cliquant sur le lien suivant du bureau électronique:**

<https://sede.valencia.es/sede/registro/procedimiento/NC.NC.10>

## Documents requis:

- Statuts enregistrés.
- CIF.
- Enregistrement de l'entité dans le registre correspondant de la région de Valence / Ministère.
- Accord du conseil d'administration de l'association pour la demande d'adhésion au CLII.
- Rapport sur l'activité de l'association l'année passée.

*Après avoir vérifié que les conditions requises ont été remplies, l'assemblée du CLII est chargée d'approuver l'intégration de l'association.*

## Quels sont les objectifs du CLII?

 Créer un espace de réflexion et de coordination entre la mairie de Valence et différents agents sociaux qui travaillent dans le domaine de l'immigration et l'interculturalité.

 Promouvoir des politiques d'inclusion, de coexistence et de prévention de la discrimination, ainsi que lutter contre le racisme et la xénophobie sociale et institutionnelle.

 Travailler en faveur de la liberté, de l'égalité des droits, des devoirs et des opportunités pour toutes les personnes migrantes.

 Faciliter et garantir la participation démocratique des associations et autres agents impliqués dans le développement et la promotion des politiques d'inclusion et de coexistence.

 Promouvoir des actions qui encouragent l'interculturalité et le dialogue social pour la reconnaissance de la diversité comme valeur socioculturelle ou comme enrichissement pour la coexistence dans la diversité.

**OÙ S'ADRESSER:**

**CAI. CENTRO DE ATENCIÓN A LA INMIGRACIÓN  
(CENTRE D'AIDE AUX IMMIGRÉS)**

C/ Pozo, s/n.

## + INFO:

[consejoinmigracion@valencia.es](mailto:consejoinmigracion@valencia.es)  
**(+34) 962 087 430/33**